# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## euro

Question écrite n° 28749

### Texte de la question

Dans certains pays de l'Union européenne, et en particulier en Finlande et aux Pays-Bas, les organisations de commerçants détaillants s'efforcent de supprimer l'utilisation des pièces de 1 et 2 centimes d'euros, notamment en arrondissant les prix au niveau des 5 centimes les plus approchants, soit sur chaque produit, soit sur le total des achats d'un client. Dans les mois qui viennent, une expérimentation de ce genre va se dérouler aux Pays-Bas dans des épiceries et divers commerces avec le soutien de la banque nationale de ce pays. Le but serait d'éviter des manipulations de petites pièces entre les banques et les commerçants et de réduire les recherches de monnaie aux caisses. Toutefois, la pratique de prix ou d'additions arrondis pourrait donner lieu à des augmentations de prix au détriment des consommateurs. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quel est son sentiment sur l'éventualité de telles pratiques en France et leur légalité.

### Texte de la réponse

La Banque de France, chargée par l'État de la mise en circulation des pièces, note un fort taux de prélèvement à ses guichets des pièces de faible valeur faciale par les agents économiques, ce qui illustre l'attachement de nos concitoyens, et en particulier des petits commerçants, au respect des règles de conversion des prix et à leur stabilité, mais aussi le souci des banques de répondre aux attentes de leurs clients. C'est pour répondre à cette vive demande que le programme de frappe de pièces courantes de la direction des monnaies et médailles, proposé par le Gouvernement et voté par le Parlement pour 2004, prévoit d'importantes frappes de pièces de 1 à 5 centimes d'euros. Au total, la France encourage donc l'utilisation des pièces de 1 et 2 centimes d'euros afin d'éviter les arrondis de prix à la hausse qui seraient préjudiciables aux consommateurs.

### Données clés

**Auteur :** M. Bruno Bourg-Broc
**Circonscription :** Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 28749
**Rubrique :** Union européenne
**Ministère interrogé :** économie
**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 2003, page 8743
**Réponse publiée le :** 8 juin 2004, page 4245